

Allocution sur l'assistance aux victimes
Réunion des Comités permanents du Traité d'interdiction des mines
Genève, Suisse
29 mai 2013



Merci Madame la Co-Présidente.

Je suis Mamady Gassama et j'habite en Casamance, la région du Sénégal la plus affectée par les mines. Je suis co-fondateur de l'Association sénégalaise des victimes de mines, qui fait partie du Survivors Network Project de l'ICBL. Je suis aussi un chercheur pour l'Observatoire des mines.

Depuis que j'ai été blessé par une mine antipersonnel en 1998, j'ai pris toute la mesure des entraves que la société impose aux personnes en situation de handicap. Les constructions publiques comme privées sont inaccessibles, les transports publics sont inaccessibles, dès lors on voit naître un éternel besoin d'assistance et d'accompagnement. Ces entraves sont mises le plus souvent inconsciemment, mais elles sont la cause du handicap, car nous sommes handicapés quand notre environnement physique ne nous permet pas de répondre à nos besoins par nous-mêmes.

Dans le Plan d'action de Carthagène, les Etats se sont engagés à améliorer l'accès aux services, incluant dans les zones rurales et éloignées. Ils ont promis de développer et d'appliquer des normes, des lignes directrices et des bonnes pratiques. Nous invitons les Etats à respecter ces engagements et nous rappelons que l'accès aux services est nécessaire dans tous les lieux où vivent des survivants.

« L'accessibilité » signifie que toute personne puisse entrer dans les immeubles incluant les immeubles gouvernementaux, accéder aux soins de santé, utiliser les transports, aller à l'école et aux lieux de culte, participer au marché du travail, obtenir les mêmes renseignements que ses pairs et utiliser des moyens de communication. Je vous propose des exemples de mesures déployées dans certains pays pour améliorer l'accès physique aux services. Ces exemples montrent que des solutions sont possibles, même avec des moyens limités ou après un conflit. D'autres exemples sont présentés dans le document de l'Observatoire des mines qui vous a été distribué.

En **Afghanistan**, des ONG construisent des rampes d'accès à certains édifices publics, suite à des discussions où les survivants eux-mêmes expliquent leurs besoins aux membres de la collectivité. Une fois les rampes installées, on constate une demande accrue de la part de la collectivité, qui réclame ou propose d'autres améliorations au bénéfice des personnes en situation de handicap. La prochaine étape pour l'Afghanistan sera une prise en main nationale par laquelle les ministères concernés prendront en charge ces améliorations dès la phase de planification.

En **Ouganda**, des normes d'accessibilité des bâtiments ont été créées, et elles sont assorties de mécanismes de contrôle. Bien que les normes ne soient pas encore en vigueur, des progrès sont déjà notés dans la capitale Kampala. En **Serbie**, des moyens financiers ont été mis à la disposition des collectivités locales pour améliorer l'accessibilité. La prochaine étape consiste à s'assurer que les collectivités en fassent la demande et les utilisent à bon escient.

Améliorer l'accessibilité requiert une bonne collaboration entre les ministères, les ONG, les prestataires de services et les survivants de mines. Au **Pérou**, un projet pilote a été mis en place grâce à une telle collaboration. Des équipes composées de professionnels médicaux, de psychologues, de travailleurs sociaux et de techniciens en rééducation se rendent dans les régions éloignées où vivent des survivants de mines. Les équipes rencontrent les personnes en situation de handicap chez elles pour évaluer les problèmes et fournir des réponses. La prochaine étape consistera à transformer le projet pilote en solution pérenne, car la plupart des services sont centralisés à Lima, alors que la plupart des survivants de mines vivent très loin de la capitale.

D'autres améliorations ont sûrement été apportées dans d'autres pays récemment. Merci de faire connaître vos réalisations, incluant celles qui sont liées à la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, si applicable. Pour les Etats qui n'ont pas encore accompli de progrès, s'il vous plaît, attelez-vous à la tâche, et présentez-vous à la prochaine Assemblée des Etats Parties avec de bonnes nouvelles.

Enfin, je souhaite rendre hommage à notre collègue de l'ICBL André Tabaro qui est décédé récemment. Diplômé en sciences politiques et agrégé de l'enseignement secondaire, André a travaillé activement en République démocratique du Congo jusqu'à ce qu'une explosion de mine le blesse grièvement dans les années 90. Il a fondé l'Association nationale des survivants de mines et de défense des intérêts des victimes, un des partenaires essentiels de la lutte anti-mines en RDC. Son travail demeure une source d'inspiration pour nous tous.

Merci.